

11

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS OU ORGANISMES CULTURELS

La commission des Affaires Culturelles réunie en date du 2 Septembre dernier propose de retenir les propositions de subventions énumérées dans la motion jointe pour un montant global de 19 200 €:

9 000 € de subventions sont proposés dans le cadre d'une aide aux festival ou aide à la création

2 800 € sont proposés pour soutenir le fonctionnement des associations enfin 7 400 € sont proposés pour répondre aux demandes des associations ayant participé aux animations d'été et non examinées lors du dernier Conseil Municipal (manifestations dans Metz en fête, Metz Plage ou Corso de la Mirabelle)

La motion suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

MOTION

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS OU ORGANISMES CULTURELS

Le Conseil Municipal,

Les Commissions compétentes entendues,

Sur proposition de la Commission des Affaires Culturelles réunie en date du 2 Septembre 2009,

DÉCIDE l'attribution de subventions ou participations financières pour un montant total de 19 200 € aux associations ou organismes suivants :

Aide aux festival, au spectacle ou à la création:

- Service Commun d'Action Culturelle Université Paul Verlaine (pour le spectacle « il aurait suffi » de Jacques KRAEMER au Saulcy) :	2 500 €
- Cie Châteaudun (pour sa création théâtrale « Marius » de Pagnol) :	2 000 €
- Association MAGDALENA(pour le festival « L'entonnoir insomniaque » organisé aux trinitaires) :	3 000 €
- Association A.C.H.A.C (pour son exposition «Lorraine, porte des Suds ») :	1 500 €

Aide au fonctionnement :

- Comité Erckman Chatrian	1 000 €
- Forum IRTS	1 000 €
- Association Jazz à Metz	500 €
- Association SOS Racisme Moselle	300 €

Aide aux manifestations d'été (Metz en fête, Metz Plage, Corso Mirabelle) :

- Metz Handball (char réalisé dans le cadre du Corso Mirabelle) :	2 700 €
- Association TY'GUINÉE (ateliers culturels réalisés dans Metz Plage) :	1 500 €
- Association PAS ASSEZ (concerts réalisés dans Metz en fête) :	2 000 €
- Association Franco Berbère (concerts réalisés dans Metz en fête) :	1 200 €

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces contractuelles ou conventions se rapportant à la mise en œuvre de ces opérations.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

Antoine FONTE